

www.ramg.gouv.gc.ca

MEDICAMENTS D'EXCEPTION ET PATIENT D'EXCEPTION

153

À l'intention des prescripteurs de médicaments d'exception des pharmaciens d'établissement

26 août 2020

## Renouvellement d'une demande d'autorisation dans le service en ligne Patient et médicaments d'exception

Dans l'infolettre 143 du 12 août 2020, nous vous informions que la période de prolongation des autorisations en lien avec les mesures des médicaments d'exception et du patient d'exception se poursuit jusqu'au 30 septembre 2020.

Nous sommes conscients que votre pratique habituelle peut avoir été perturbée par la pandémie de COVID-19. Nous sommes également conscients du travail requis pour effectuer des demandes d'autorisation et, si des informations sont manguantes, pour les corriger. Toutefois, nous souhaitons également nous assurer que le recours aux médicaments d'exception demeure approprié.

Dans le but de faciliter le remplissage des demandes, nous avons développé un outil à même le service en ligne Patient et médicaments d'exception. Cet outil facilite le repérage des demandes d'autorisation arrivant à échéance. Il valide aussi que l'ensemble des informations requises sont inscrites avant que vous transmettiez la demande, vous évitant de devoir répondre à des demandes de précisions. Il permet même à d'autres membres de votre équipe de contribuer au remplissage des demandes.

Remplir une demande de renouvellement nécessite généralement quelques minutes seulement. À l'instar de vos collègues qui l'utilisent déjà, nous vous encourageons à faire de même.

## Marche à suivre pour renouveler une demande d'autorisation en fin d'échéance

Lorsqu'une demande d'autorisation arrive en fin d'échéance, le service en ligne Patient et médicaments d'exception vous permet de nous transmettre rapidement la demande de renouvellement requise afin d'assurer le remboursement pour la poursuite du traitement, lorsque requis.

Dans le service en ligne, la liste de travail *En fin d'échéance* présente l'ensemble des demandes d'autorisation qui arrivent à échéance dans 2 mois et celles échues depuis 1 mois pour un médecin donné. Sélectionnez la demande d'autorisation que vous voulez traiter et cliquez sur le bouton Renouveler. Un nouveau numéro est alors attribué à la nouvelle demande et l'état de la demande affiche *En rédaction*.

Vous devez remplir la demande et, au besoin, ajouter des documents, puis déclarer l'exactitude des renseignements fournis. Pour nous transmettre le renouvellement, vous devez utiliser le bouton Soumettre.

**Pharmaciens** 

Si vous souhaitez qu'un membre de votre personnel administratif remplisse la demande pour vous, vous devez d'abord lui déléguer l'accès. Une fois qu'il a rempli la demande, il doit vous demander l'approbation pour la soumettre en cliquant sur *Demander une approbation*. Vous pouvez ainsi y accéder dans votre liste de travail À approuver. Dès que le renouvellement a été soumis, la demande originale est retirée de la liste En fin d'échéance.

Courriel, site Web et fils RSS
www.ramq.gouv.qc.ca/courriel
www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels
Abonnez-vous à nos fils RSS

Heures d'ouverture

(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)

de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Pour toutes les informations sur le service en ligne, consultez l'<u>Aide-mémoire – Renouvellement d'une demande</u> <u>en fin d'échéance</u> en annexe ainsi que le <u>Guide de l'utilisateur – Service en ligne Patient et médicaments</u> <u>d'exception</u>, disponible dans votre service en ligne ou à la page <u>www.ramq.gouv.gc.ca/sel-pme</u>.

## Inscription aux services en ligne

Si ce n'est déjà fait, vous devez vous inscrire aux services en ligne de la RAMQ. Pour ce faire, accédez à la section réservée à votre profession, sur notre site, au <a href="https://www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels">www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels</a>, et cliquez sur *Information et inscription* de la zone d'accès aux services en ligne.

c. c. Agences de facturation

Infolettre 153 / 26 août 2020 2 / 2



## Service en ligne Patient et médicaments d'exception Renouvellement d'une demande en fin d'échéance

